

Compte rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial en 2024

Introduction :

Conformément aux articles L 533-22 et R 533-16 du Code Monétaire et Financier, les sociétés de gestion élaborent et publient une politique d'engagement actionnarial, qui décrit la manière dont elles intègrent leur rôle d'actionnaire dans leur stratégie d'investissement et entendent exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les portefeuilles dont elles assurent la gestion.

Afin de répondre à ses obligations, Palatine Asset Management a formalisé ses critères en matière d'exercice des droits de vote dans une Politique d'engagement actionnarial.

Le périmètre de l'exercice des droits de vote s'étend à tous les OPC concernés, mais comprend également les FCPE et mandats de gestion pour lesquels Palatine Asset Management a reçu délégation de l'exercice des droits de vote des conseils de surveillance et des mandants.

I. Suivi des sociétés détenues : stratégie-performances-gouvernance :

La sélection et le suivi des sociétés détenues consistent à investir dans des sociétés présentant un profil répondant à différents critères financiers et qualitatifs. Les critères qualitatifs reposent sur l'évaluation de la qualité du management, la clarté de la stratégie et la cohérence de sa mise en œuvre. Les critères financiers privilégiés correspondent à ceux d'une analyse fondamentale (actualisation des cash flows futurs/taux de rentabilité du capital utilisé/croissance rapportée au prix, etc.).

Palatine Asset Management prend également en compte des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG), dans la mesure où des indicateurs de performance propres à ces critères sont utilisés pour certains portefeuilles gérés par la société (fonds ISR de la gamme). La réalisation d'une analyse extra-financière permet ainsi de sélectionner les valeurs éligibles à ces portefeuilles.

II. Dialogue avec les sociétés détenues

Notre engagement actionnarial et ISR se concrétise à travers un dialogue avec les sociétés sur tous les domaines ESG dans le cadre de séminaires, réunions d'information, et en face à face. Ce dialogue avec les émetteurs peut porter sur les différents engagements et dispositifs mis en place par les entreprises (sur la cybersécurité, les mesures anti-corruption, les consommations d'énergie, les risques liés à l'eau, les droits humains, la biodiversité, le bien-être et la qualité de vie ...), l'évolution des indicateurs publiés sur leurs démarches de responsabilité sociale et la gestion des controverses quand il y en a.

Le but de cette démarche est de déceler les risques ESG et d'orienter les entreprises vers plus de transparence et de responsabilité sociale. Notre objectif est de promouvoir les bonnes pratiques ESG au sein des entreprises dont nous sommes actionnaires afin de les pousser à adopter une démarche de progrès.

Par ailleurs, Palatine Asset Management est signataire de WDI (Working Disclosure Initiative) depuis 2022, une coalition d'investisseurs qui s'engage pour promouvoir plus de transparence sur les indicateurs sociaux. A ce titre,



Palatine Asset Management peut être amenée, ponctuellement, à participer à des actions d'engagement coordonnées par WDI.

III. Organisation de Palatine Asset Management pour l'exercice des droits de vote

Les personnes habilitées à voter sont les gérants des OPC concernés, le Département des Opérations assure l'organisation et le reporting relatif à l'exercice des votes.

Palatine Asset Management a recours depuis 2015 aux services de [ISSGOVERNANCE](#), un prestataire conseil en vote pour l'analyse des résolutions.

L'univers d'investissement des portefeuilles gérés est en quasi-totalité concentré sur l'Union européenne avec une très forte prédominance sur la zone euro, la part plus internationale étant très modeste. La participation au vote s'exerce en suivant les recommandations formulées par le prestataire pour les sociétés composant l'indice CAC40, pour les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR, pour les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière, pour les sociétés américaines détenues dans le FCP Palatine Amérique et enfin pour les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 100 M€.

Dans les autres cas, un vote de soutien ou de désaccord peut être exprimé ponctuellement.

IV. Bilan des votes de l'exercice 2024

Conformément à la réglementation et aux principes définis dans sa politique de vote, Palatine Asset Management a exercé les droits de vote attachés aux valeurs détenues dans les portefeuilles qu'elle gère lors de **172** assemblées générales dans l'Europe entière et les USA au cours de l'exercice 2024.

Le taux de participation ressort à **97%**.

1. Nombre de sociétés dans lesquelles Palatine Asset Management a exercé ses droits de vote :

Pays	Nombre d'AG dans lesquelles PAM détenait des droits de votes	Nombre d'AG dans lesquelles Palatine AM a exercé ses droits de votes	%
France	79	79	100%
Europe (hors France)	39	37	95%
USA	54	50	93%
Total	172	166	97%



2. Répartition des votes :

Nombre total de votes pour l'ensemble des OPC concernés	Nombre total de résolutions votées	Nombre de résolutions votées « pour »	Nombre de résolutions votées « abstention »	Nombre de résolutions votées « contre »	Pourcentage de votes négatifs
Votées France	4 100	3 420	0	680	16,6%
Votées Europe (hors France)	899	810	4	85	9,5%
USA	738	549	0	189	25,6%
Total	5 737	4 779	4	954	

Répartition ESG	Résolutions E	Résolutions ES	Résolutions G	Résolutions S	Résolutions SG	Pourcentage des résolutions ESG
Votées France	3	0	4 096	0	1	70%
Votées Europe hors France	1	9	960	3	0	17%
USA	10	18	700	44	0	13%
Total Nbr	14	27	5 756	47	1	5 845
Total %	%	%	%	%	%	100%



2.1 - Analyse des votes d'opposition 2024

Critères ESG	Nombre de résolutions votées contre	% de votes négatifs	Description des résolutions
Environnement	4	0,42%	<p>Limiter les dépenses consacrées aux analyses ou aux actions liées au changement climatique</p> <p>Proposition de la direction relative au climat</p>
Social	9	0,94%	<p>Opérations dans les pays à haut risque</p> <p>Divulgaration des contributions politiques</p> <p>Contributions caritatives</p>
Gouvernance	928	97,27%	<p>Approuver la politique de rémunération</p> <p>Vote consultatif pour ratifier la rémunération des dirigeants nommés</p> <p>Autoriser le programme de rachat d'actions</p> <p>Élire un administrateur</p> <p>Soumettre l'accord de départ au vote des actionnaires</p> <p>Autoriser l'émission d'actions ou de titres liés à des actions avec droits préférentiels</p> <p>Approuver l'émission d'actions ou de titres liés à des actions sans droits préférentiels</p> <p>Approuver l'émission d'actions pour un placement privé</p> <p>Autoriser le conseil d'administration à fixer le prix d'émission de 10 % du capital émis conformément à l'autorisation d'émission sans droits préférentiels</p> <p>Autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital en cas de demande dépassant les montants soumis au vote des actionnaires</p> <p>Autoriser l'augmentation de capital jusqu'à 10 % du capital émis pour les acquisitions futures</p> <p>Modifier les statuts/règlements/chartes</p> <p>Approuver la rémunération des administrateurs et/ou des membres du comité</p> <p>Approuver le rapport spécial des auditeurs concernant les parties liées Transactions</p> <p>Liées à la rémunération</p> <p>Approuver le plan d'actions restreintes</p> <p>Élire les membres du conseil de surveillance</p> <p>Élire un actionnaire désigné au conseil d'administration (candidat d'accès par procuration)</p> <p>Modifier le plan d'actions omnibus</p> <p>Nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes internes suppléants [et approuver la rémunération des commissaires aux comptes/des commissaires aux comptes]</p> <p>Approuver le plan d'options d'achat d'actions des dirigeants</p> <p>Adopter des droits de vote doubles pour les actionnaires inscrits à long terme</p> <p>Approuver/modifier le règlement sur les assemblées générales</p> <p>Autoriser l'émission de bons de souscription/obligations avec bons de souscription attachés/obligations convertibles sans droits de préemption</p> <p>Élire un membre du conseil de surveillance</p> <p>Élire un membre du comité de rémunération</p> <p>Autres affaires</p> <p>Liées au conseil d'administration propre à la société</p> <p>Approuver une transaction avec une partie liée</p>



			Approuver la décharge du conseil d'administration et du président Approuver la fusion par absorption Approuver l'acquisition OU l'émission d'actions dans le cadre d'une acquisition Approuver la scission Accord Acquérir certains actifs d'une autre société Élire un représentant des actionnaires salariés au conseil d'administration Ratifier les commissaires aux comptes Adopter un vote à la majorité simple Nommer un ou plusieurs censeurs Établir l'âge de la retraite obligatoire pour les administrateurs Approuver/modifier l'émission de bons de souscription réservés aux fondateurs Adopter, renouveler ou modifier le régime de droits des actionnaires (pilule empoisonnée) Modifier les statuts relatifs au conseil d'administration Révocation des administrateurs actuels du conseil d'administration Élire un actionnaire désigné au conseil de surveillance Autoriser l'augmentation de capital pour les futures offres d'échange d'actions
Environnement et social	12	1,26%	Contre-proposition environnementale et sociale Créer un comité de réflexion sur les questions environnementales et sociales
Social et gouvernance	1	0,11%	Lié à la rémunération
Total	954	100%	

3. Précisions concernant l'exercice des droits de vote pendant les opérations de cessions temporaires :

Palatine Asset Management n'a pas pratiqué en 2024 de cessions temporaires de titres et par conséquent n'a pas été concernée par les conséquences juridiques de ce mécanisme.

V. Situations de conflit d'intérêts

Palatine Asset Management exerce les droits de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et respecte dans ce cadre les principes énoncés dans sa politique de vote.

Au cours de l'exercice 2024, Palatine Asset Management n'a pas rencontré de situation de conflit d'intérêts dans le cadre de l'exécution de ses obligations d'exercice des droits de vote.